

Résolution 653

pour le rétablissement des fréquences de la ligne 17 au Grand-Lancy et pour une réintégration rapide des Proxibus dans l'offre des TPG

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- les investissements considérables consentis par le canton de Genève et la commune de Lancy pour la création d'un site propre réservé aux trams reliant la gare du CEVA – Pont-Rouge et le quartier des Palettes ;
- la décision des Transports Publics Genevois de supprimer la ligne du tram 17 entre le quartier des Palettes et Pont-Rouge, sans aucune compensation en matière de mobilité publique ;
- l'opposition formelle et inconditionnelle des autorités communales de Lancy (tous partis politiques confondus) à l'encontre de la décision des TPG ;
- le fort mécontentement des usagers des transports publics suite à la suppression de cette prestation ;
- la forte densité d'habitants sur le trajet Palettes / Pont-Rouge exigeant une cadence élevée en matière de transports publics ;
- la suppression des zones Sud et Est du Proxibus et le renoncement à l'ouverture d'une nouvelle zone sur la rive droite dans le contrat de prestations des TPG 2011-2014 ;
- la demande de plusieurs communes de maintenir les Proxibus ;
- l'ouverture manifestée par plusieurs d'entre elles quant à un éventuel cofinancement de ces prestations ;
- l'intérêt de maintenir la fonction de transversalité jouée par les Proxibus dans le réseau des TPG ;

invite le Conseil d'Etat

- à réinstaurer, sans délai, la desserte de la ligne 17 par l'usage du tramway ou au moyen de navettes entre les stations Palettes et Pont-Rouge à Lancy ;
- à intégrer cette offre dans le contrat de prestations des TPG 2011 – 2014 ;
- à prévoir, avec les TPG dans les meilleurs délais, la réouverture des zones de Proxibus supprimées (Sud et Est) ainsi que l'ouverture de la nouvelle zone envisagée (Rive droite) ;
- à étudier toute possibilité de cofinancement des Proxibus avec les communes concernées.